

Chers exposants,

Nous tenons à vous rappeler l'importance de respecter les règles établies pour le bon déroulement de nos vide-greniers. Comme vous le savez, ces événements sont essentiels pour financer les illuminations de fin d'année de notre quartier. Pour cela, nous avons obtenu une autorisation d'occupation du sol de la ville, en échange d'une redevance.

Nous avons récemment eu deux contrôles par les services événements de la Ville de Paris. Il est intolérable que l'association soit pénalisée pour des manquements causés par les exposants. Ces contrôles ont souligné quatre points essentiels à respecter :

1. **Respect des arbres :** Aucun article ne doit être déposé ou accroché sur les arbres. Nous comptons sur vous pour préserver notre environnement et respecter cet espace public.
2. **Respect des murs :** Aucun article ne doit être appuyé, accroché ou fixé sur les murs environnants. Il est important de préserver l'intégrité des infrastructures publiques et privées autour de la zone du vide-greniers.
3. **Emprise du domaine public :** Il a été constaté que certains exposants occupaient une surface supérieure à celle autorisée. À l'avenir, tout dépassement de votre emplacement, que ce soit en largeur ou en longueur, ne sera plus toléré. Nous vous rappelons que 1m² correspond à un mètre sur un mètre, 2m² à deux mètres sur un mètre de large, et ainsi de suite. Nous vous encourageons à bien évaluer la taille de votre emplacement avant de finaliser votre inscription. Assurez-vous que la taille de votre emplacement est suffisante pour accueillir non seulement vos marchandises, mais aussi votre mobilier (chaises, tables, etc.) et tout autre équipement nécessaire. Il est préférable de ne pas choisir un emplacement trop petit, car cela pourrait entraîner des dépassements non tolérés.
4. **Interdiction de déposer des articles sur le sol :** Tous les articles doivent être exposés sur des tables, portants ou caisses. Il est strictement interdit de déposer des objets directement sur le sol.

Il est donc impératif que chacun respecte les conditions d'utilisation de l'espace public.

En cas de non-respect de ces règles, l'association prendra les mesures suivantes :

- Les exposants ne respectant pas ces règles seront immédiatement invités à remballer leurs marchandises sans aucune contrepartie ni remboursement financier.
- En cas de refus, aucune discussion n'aura lieu. Nous, nous verrons dans l'obligation de faire intervenir les autorités compétentes.

Nous vous remercions de votre coopération et de votre compréhension, afin que ces événements se déroulent dans les meilleures conditions possibles pour tous. L'association en cas d'un autre rappel se verra interdire l'occupation du domaine public pour tout événements à venir.

Cordialement,